

Reconnaître en maladie professionnelle le Covid-19 pour tous les salariés exposés dans le cadre de leur activité

Lors d'une séance de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale du 21 avril 2020, le ministre de la Santé s'est engagé à mettre en place un dispositif de reconnaissance automatique en maladie professionnelle pour tous les soignants infectés par le Covid-19. A l'évidence, Force Ouvrière soutient cette proposition faisant partie intégrante de nos revendications et qui permettra d'assurer une meilleure réparation pour tous ces salariés en première ligne luttant contre la propagation de l'épidémie. Cela apparaît cependant très largement insuffisant au vu de l'effort national qui est demandé à de nombreux travailleurs des secteurs public et privé.

Contact :

Serge LEGAGNOA
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection
Sociale Collective**

✉ slegagnoa

[@force-ouvriere.fr](https://www.force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.83.94

La crise sanitaire que nous vivons mobilise en effet de multiples secteurs et expose chaque jour des travailleurs qui assurent les fonctions les plus essentielles à la marche de notre pays. Nous pensons bien évidemment notamment aux secteurs de la distribution, de la logistique, aux éboueurs, aux travailleurs sociaux, aux postiers, aux personnels de sécurité... De nombreux métiers, jusqu'ici très largement dévalorisés, contribuent aujourd'hui à maintenir notre pays en fonctionnement et les salariés de ces secteurs se mobilisent en s'exposant chaque jour à un risque d'infection par le Covid-19. Si le ministre de la Santé évoque lors de sa réponse à l'Assemblée nationale la possibilité pour ces salariés de passer par le dispositif classique de reconnaissance des maladies professionnelles, nous savons pertinemment que cette possibilité reste dans les faits quasi-impossible tant cette voie relève du parcours du combattant pour tous les travailleurs.

Dans ce cadre, FO revendique l'élargissement, au-delà des soignants, du dispositif de reconnaissance automatique en maladie professionnelle du Covid-19 pour tous les salariés exposés dans le cadre de leur activité.

Pour Force Ouvrière, la reconnaissance en maladie professionnelle est une mesure de justice sociale pour apporter à ces travailleurs une juste réparation mais aussi pour assurer une véritable égalité de traitement. Les efforts consentis ne peuvent être récompensés par de simples remerciements et nécessitent désormais une véritable reconnaissance pour tous ces métiers.

Paris, le 22 avril 2020